

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

**2019 DAE 331** Subvention (1.500.000 euros) et avenant à la convention cadre 2015/2020 avec le CROUS.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris (Crous) ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500.000 euros est attribuée au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention-cadre du 18 décembre 2015 avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris, avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**